

### Application des conditions générales

Les conditions générales (CG) s'appliquent à tous les contrats de location avec Vertical Technik SA, Frenkendorf (ici dénommé VT-SA). D'autres accords, notamment les conditions particulières, ne sont juridiquement valables que s'ils sont reconnus par écrit par VT-SA comme faisant partie intégrante du contrat.

Ces conditions générales font partie intégrante de la relation contractuelle individuelle entre VT-SA et le client, ces conditions ont été envoyées ou mises à la disposition du client avant la signature du contrat et il les accepte intégralement.

### Offres / devis

Les offres de VT-SA sont susceptibles d'être modifiées et sont valables 30 jours.

### Conclusion du contrat

Le contrat n'est conclu que lorsque les deux parties signent le contrat de location. Celui-ci doit être signé par le client au plus tard 10 jours après l'envoi du contrat ou 30 jours avant le début de la location.

### Réserve de propriété

Tous les objets loués ne sont loués que pour une durée limitée et restent à tout moment la propriété de Vertical Technik AG.

### Autorisations

Le client est responsable de l'obtention des permis et autorisations suivants :

- permis d'entrée pour les véhicules de transport et de montage
- permis de montage et de démontage (travaux occasionnant du bruit)
- permis d'exploitation du bien locatif
- tout autre permis nécessaire.

Le locataire est responsable envers Vertical Technik AG des frais supplémentaires dus à des permis manquants, en particulier du matériel bloqué qui ne peut pas être monté, démonté, livré ou transporté faute de permis.

### Infrastructure

Le client fournit pour toute la durée de la location :

- 2 prises de 220V sur le site d'installation
- suffisamment de lumière pour le montage et le démontage
- suffisamment de places de parking pour les véhicules à proximité du lieu de d'installation
- billets d'entrée, cartes de stationnement et places de parking pour véhicules de transport et véhicules de montage
- billets d'entrée pour le personnel de montage (VIP et backstage)

- accès à n'importe quelle zone de l'installation pour l'ensemble du personnel de VT-AG
- espace verrouillable pour le stockage du matériel de montage (outils, etc.)"

### Déchargement / chargement

Le client fournit un chariot élévateur avec des fourches de 1,5 mètre de long et 3 tonnes de force de levage pour le chargement et le déchargement des installations de location, que le responsable du montage de VT-AG peut exploiter.

### Transports

Les transports seront organisés et facturés par VT-AG.

### Publicité

Tous les logos Vertical sur les installations de location doivent être visibles à tout moment et ne peuvent en aucun cas être recouverts, collés ou peints, à moins qu'un accord différent n'ait été conclu par écrit. Si des autocollants sont collés sur les installations pour l'événement, ils doivent être retirés par les assistants du client avant le démontage. La mise en peinture de la surface de roulement par le client ou un tiers est interdite dans tous les cas.

### Dommmages

Les matériaux sont sujets à une usure normale, qui est prise en compte dans le prix de location. Cependant, si des dommages sont mis en évidence, par ex. les systèmes mécaniques des guidons, chevilles, pédales, vis, pièces métalliques ou autres objets, des frais de réparation seront facturés ultérieurement.

### Responsabilité

A partir du déchargement, lors du montage, de l'événement, du démontage et jusqu'à la fin du chargement, le client est responsable des dommages suivants (concerne le bien locatif et les matériaux associés) :

- tout type de dommage
- vandalisme, notamment tags ou graffitis
- vol.

Nous vous recommandons de faire garder les installations et leurs matériaux de montage, en particulier la nuit. Nous recommandons également au client de souscrire une assurance responsabilité civile événementielle. Vertical décline toute responsabilité en cas d'accident, y compris vis-à-vis des tiers.

### Planning

Il est essentiel de respecter le calendrier indiqué. En cas de retards imputables au client (par ex. par manque d'aides ou d'aide travaillant mal, etc.) et qui entraînent des

travaux supplémentaires ou des coûts supplémentaires pour VT-AG, une facture appropriée sera émise ultérieurement.

### **Prix**

Pour les commandes par catalogue ou par la boutique en ligne, VT-SA se réserve le droit de facturer les prix variables au jour de la commande. Les prix selon les offres sont valables 30 jours. Les prix sont en Francs Suisses hors TVA.

### **Imprévus**

VT-SA est en droit de facturer des dépenses supplémentaires qui n'étaient pas connues ou ne pouvaient pas l'être au moment où l'offre a été faite. Si les dépenses supplémentaires attendues dépassent les coûts proposés, le client sera informé des coûts supplémentaires par VT-SA dès que ces coûts seront connus. Les retards lors du démontage sont facturés au taux horaire de VT-SA en vigueur, par personne et par heure.

### **Modalités de paiement**

Tous les prix de VT-SA sont sujets à changement sans préavis EXW CH-4402 Frenkendorf. Les prix catalogue n'incluent pas les frais de montage et de transport, ni la TVA. Le montant total de la commande est dû, sauf indication contraire, au plus tard 14 jours avant le début de l'événement.

### **Remise et escompte**

Les remises ne sont accordées qu'avec un accord écrit. Les déductions non autorisées seront facturées.

### **Retard de paiement**

En cas de retard de paiement, un intérêt de retard de 6% ou le taux d'intérêt légal est dû à compter de la date d'échéance. Les frais de rappel sont de 50 CHF par rappel.

### **Remboursement**

Si le client décide de ne pas faire installer le bien locatif après la conclusion du contrat et avant le déchargement des installations, il sera remboursé de 30% du prix de la location et des frais de transport.

### **Conditions**

Si des conditions spécifiques sont nécessaires pour la location, elles seront annexées au contrat et prévalent sur les conditions générales.

### **Loi applicable et juridiction**

La relation juridique est soumise au droit Suisse. L'Accord de Vienne sur la vente internationale de marchandises (Convention des Nations Unies sur les ventes) n'est pas applicable aux transactions internationales. Cependant, VT-SA se réserve le droit de poursuivre le client à son lieu de résidence.

Le for juridique est à 4410 Liestal.